

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2009

EPREUVE D - PARTIE I

Cette épreuve contient :

- | | |
|----------------------------|-----------------|
| * Questions 1 - 9 | 2009/DI/f/1 - 5 |
| - Question 1 : 5 points | |
| - Question 2 : 4 points | |
| - Question 3 : 6 points | |
| - Question 4 : 3 points | |
| - Question 5 : 5 points | |
| - Question 6 : 4 points | |
| - Question 7 : 4 points | |
| - Question 8 : 5 points | |
| - Question 9 : 4 points | |

TOTAL : 40 POINTS

- | | |
|--------------------------------------------------------|-----------------|
| * Annexe : calendriers pour 2007, 2008 et 2009 avec | 2009/DI/f/6 - 8 |
| indication des dates auxquelles l'un au moins | |
| des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas | |
| ouvert pour recevoir le dépôt des pièces | |

40 % des points constituant la note pour l'épreuve D sont consacrés à la partie I et 60% à la partie II.

QUESTION 1

(5 points)

La semaine dernière, M. McX, national britannique résidant au Royaume-Uni, a déposé à l'OEB les documents suivants en italien :

- a) une demande de brevet européen EP-1,
- b) des modifications d'une demande de brevet européen EP-2, qui avait été déposée en français,
- c) une opposition au brevet européen EP-3, délivré à un Italien, le délai d'opposition ayant expiré hier.

Les documents ont-ils été valablement déposés? Des traductions sont-elles requises ?

QUESTION 2

(4 points)

Vous travaillez en tant qu'employé(e) au service des brevets d'une société néerlandaise A, mais vous n'êtes pas encore mandataire agréé près l'OEB. En vertu d'un pouvoir général déposé auprès de l'OEB, vous êtes autorisé à représenter la société A pour former des oppositions. La société A est propriétaire d'une filiale B, qui est elle aussi une société néerlandaise constituant une entité juridique en tant que telle.

La société A prévoit de vendre sa filiale B et de transférer tous les actifs et toutes les affaires de propriété industrielle liés au domaine d'activités de la société B à une troisième société, C. Ces affaires de propriété industrielle incluent une opposition qui doit encore être formée. Il vous a été demandé de former cette opposition auprès de l'OEB sans désigner de mandataire agréé. Le délai d'opposition expire aujourd'hui, le 3 mars 2009.

Examinez les cas où vous formez l'opposition uniquement pour le compte de A, uniquement pour le compte de B, ou pour le compte de A et de B conjointement.

QUESTION 3

(6 points)

Le 7 février 2007, le demandeur A dépose une demande de brevet européen EP1. La publication du rapport de recherche relatif à EP1 est mentionnée dans le Bulletin européen des brevets le 13 août 2008. Le demandeur A a acquitté les taxes de désignation pour DE, FR et GB en janvier 2009.

Une notification établie conformément à la règle 112(1) CBE et datée du 20 février 2009 a été envoyée au demandeur, lui signifiant que les désignations restantes étaient réputées retirées.

Aujourd'hui, le demandeur A constate qu'une invention distincte, divulguée mais non revendiquée dans EP1, est particulièrement pertinente en Irlande en raison des activités d'un concurrent dans ce pays. L'invention distincte n'est pas unitaire avec les revendications indépendantes de EP1.

Le demandeur A souhaite obtenir une protection par brevet en Irlande pour cette invention distincte.

Comment doit-il procéder ?

QUESTION 4

(3 points)

Il y a deux semaines, le demandeur A a dûment déposé une lettre demandant que le montant de la taxe annuelle pour la septième année, ainsi que de la surtaxe pour retard de paiement, soit prélevé de son compte courant auprès de l'OEB pour la demande EP-A. Il était indiqué dans le courrier que la somme de 847 EUR devait être prélevée à cette fin. La taxe annuelle a-t-elle été valablement acquittée ?

QUESTION 5

(5 points)

En juillet 2007, une société française a dûment déposé, en tant que premier dépôt, une demande internationale, PCT-X, en français, auprès de l'Office français des brevets. Cette demande a été valablement transférée à ROCOM, une société basée en Roumanie. PCT-X a été publiée entre-temps.

ROCOM veut requérir l'examen préliminaire international de PCT-X auprès de l'OEB, puis l'entrée dans la phase européenne.

ROCOM peut-elle utiliser le roumain ou l'anglais dans la procédure écrite pour

- (a) la phase internationale,
- (b) la phase européenne ?

QUESTION 6

(4 points)

Votre client A a pris une licence sur une demande de brevet européen détenue par la société B. Votre client A souhaite que la concession de sa licence sur la demande de brevet de la société B soit inscrite au Registre européen des brevets. La société B ne consent pas à cette inscription.

- a) Est-il néanmoins possible d'inscrire la concession de la licence par la société B à votre client A ? Si oui, quelles sont les démarches à accomplir ?
- b) Si la licence est exclusive, est-il possible de l'inscrire en tant que licence exclusive ? Si oui, quelles sont les démarches à accomplir ?

QUESTION 7

(4 points)

Dans une procédure d'opposition devant l'OEB, vous représentez un opposant qui a formé une opposition recevable dans le délai d'opposition qui a maintenant expiré.

Aucune autre opposition n'a été formée. L'opposition n'est fondée que sur un seul motif, à savoir que l'objet de l'unique revendication indépendante du brevet tel que délivré s'étend au-delà du contenu de la demande telle qu'elle a été déposée. A la demande de votre client, vous avez retiré l'opposition.

Aujourd'hui, votre client découvre un document de l'état de la technique qui détruit manifestement la nouveauté de la revendication indépendante, et il souhaite attirer l'attention de la division d'opposition sur ce document. Par l'inspection publique du dossier, vous découvrez que la lettre de retrait de l'opposition est déjà versée au dossier. La division d'opposition n'a pas encore clos la procédure d'opposition.

Est-il possible que la division d'opposition tienne encore compte du document ?

QUESTION 8

(5 points)

Une demande de brevet européen AP1 a été déposée le 23 février 2008 revendiquant la priorité d'une demande antérieure PR1 déposée le 24 mars 2007. La demande AP1, telle que déposée à l'origine, comportait 30 revendications. Une objection pour absence d'unité a été soulevée au stade de la recherche. Le demandeur a acquitté une nouvelle taxe de recherche. La recherche a porté sur l'objet de toutes les revendications. La demande AP1 est toujours en instance.

Aujourd'hui, le 3 mars 2009, le demandeur dépose une demande divisionnaire en utilisant le formulaire 1001. Cette demande divisionnaire contient un jeu de revendications 1 à 20 qui correspondent aux revendications 11 à 30 déposées initialement dans AP1. Les revendications 1 à 20 de la demande divisionnaire ont trait à la deuxième invention qui a déjà fait l'objet d'une recherche dans AP1.

Quelles sont les taxes dues au moment du dépôt, et jusqu'à quand peuvent-elles être acquittées ? Sur quelle base juridique les montants de ces taxes sont-ils fondés ?

QUESTION 9

(4 Points)

Une demande de brevet européen EP1 a été déposée auprès de l'Office européen des brevets le 21 mars 2005. Il n'a pas été revendiqué de priorité. DE, GB et NL ont été désignés.

Le rapport de recherche a fait apparaître une demande de brevet européen D1 dont la date de priorité est antérieure à la date de dépôt de EP1 et qui a été publiée après la date de dépôt de EP1. D1 désigne valablement FR, AT et TR, et antériorise toutes les revendications de EP1.

Le rapport de recherche mentionne en outre un document D2, qui a été publié avant la date de dépôt de EP1 et antériorise uniquement la revendication 1.

Après une première notification, le demandeur modifie les revendications afin de rendre leur objet nouveau et inventif par rapport à D2. En avril 2008, soit un jour après avoir reçu la notification émise au titre de la règle 71(3) CBE, le demandeur dépose une demande divisionnaire comportant les mêmes documents que ceux de la demande initiale EP1 telle qu'elle a été déposée.

Quelle est la pertinence de D1 et D2 pour la demande divisionnaire ?

Annexe 1

2007

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
lun. 01	jeu. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01	ven. 01	dim. 01	mer. 01	sam. 01	lun. 01	jeu. 01	sam. 01
mar. 02	ven. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02	sam. 02	lun. 02	jeu. 02	dim. 02	mar. 02	ven. 02	dim. 02
mer. 03	sam. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03	dim. 03	mar. 03	ven. 03	lun. 03	mer. 03	sam. 03	lun. 03
jeu. 04	dim. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04	lun. 04	mer. 04	sam. 04	mar. 04	jeu. 04	dim. 04	mar. 04
ven. 05	lun. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05	mar. 05	jeu. 05	dim. 05	mer. 05	ven. 05	lun. 05	mer. 05
sam. 06	mar. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06	mer. 06	ven. 06	lun. 06	jeu. 06	sam. 06	mar. 06	jeu. 06
dim. 07	mer. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07	jeu. 07	sam. 07	mar. 07	ven. 07	dim. 07	mer. 07	ven. 07
lun. 08	jeu. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08	ven. 08	dim. 08	mer. 08	sam. 08	lun. 08	jeu. 08	sam. 08
mar. 09	ven. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09	sam. 09	lun. 09	jeu. 09	dim. 09	mar. 09	ven. 09	dim. 09
mer. 10	sam. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10	dim. 10	mar. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10	sam. 10	lun. 10
jeu. 11	dim. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11	lun. 11	mer. 11	sam. 11	mar. 11	jeu. 11	dim. 11	mar. 11
ven. 12	lun. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	jeu. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12	lun. 12	mer. 12
sam. 13	mar. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	ven. 13	lun. 13	jeu. 13	sam. 13	mar. 13	jeu. 13
dim. 14	mer. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	sam. 14	mar. 14	ven. 14	dim. 14	mer. 14	ven. 14
lun. 15	jeu. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	dim. 15	mer. 15	sam. 15	lun. 15	jeu. 15	sam. 15
mar. 16	ven. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	lun. 16	jeu. 16	dim. 16	mar. 16	ven. 16	dim. 16
mer. 17	sam. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mar. 17	ven. 17	lun. 17	mer. 17	sam. 17	lun. 17
jeu. 18	dim. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	mer. 18	sam. 18	mar. 18	jeu. 18	dim. 18	mar. 18
ven. 19	lun. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	jeu. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19	lun. 19	mer. 19
sam. 20	mar. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	ven. 20	lun. 20	jeu. 20	sam. 20	mar. 20	jeu. 20
dim. 21	mer. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	sam. 21	mar. 21	ven. 21	dim. 21	mer. 21	ven. 21
lun. 22	jeu. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	dim. 22	mer. 22	sam. 22	lun. 22	jeu. 22	sam. 22
mar. 23	ven. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	lun. 23	jeu. 23	dim. 23	mar. 23	ven. 23	dim. 23
mer. 24	sam. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mar. 24	ven. 24	lun. 24	mer. 24	sam. 24	lun. 24
jeu. 25	dim. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	mer. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25	dim. 25	mar. 25
ven. 26	lun. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	jeu. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26	lun. 26	mer. 26
sam. 27	mar. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	ven. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27	mar. 27	jeu. 27
dim. 28	mer. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	sam. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28	mer. 28	ven. 28
lun. 29		jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	dim. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29	jeu. 29	sam. 29
mar. 30		ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	lun. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30	ven. 30	dim. 30
mer. 31		sam. 31		jeu. 31		mar. 31	ven. 31		mer. 31		lun. 31

Tage / Days / Jours	München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr – New Year's Day – Nouvel An	01.01.2007	x	x
Karfreitag – Good Friday – Vendredi Saint	06.04.2007	x	x
Ostermontag – Easter Monday – Lundi de Pâques	09.04.2007	x	x
Nationalfeiertag – National Holiday – Fête nationale	30.04.2007	x	
Maifeiertag – May Day – Fête du Travail	01.05.2007	x	x
Christi Himmelfahrt – Ascension Day – Ascension	17.05.2007	x	x
Pfingstmontag – Whit Monday – Lundi de Pentecôte	28.05.2007	x	x
Fronleichnam – Corpus Christi – Fête-Dieu	07.06.2007	x	
Mariä Himmelfahrt – Assumption Day – Assomption	15.08.2007	x	
Tag der deutschen Einheit – Day of German Unity – Fête nationale	03.10.2007	x	x
Allerheiligen – All Saints' Day – Toussaint	01.11.2007	x	
Heiliger Abend – Christmas Eve – Veille de Noël	24.12.2007	x	x
1. Weihnachtstag – Christmas Day – Noël	25.12.2007	x	x
2. Weihnachtstag – Boxing Day – Lendemain de Noël	26.12.2007	x	x
Silvester – New Year's Eve – Saint-Sylvestre	31.12.2007	x	x

Annexe 2

2008

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
mar. 01	ven. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	lun. 01
mer. 02	sam. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	dim. 02	mar. 02
jeu. 03	dim. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	lun. 03	mer. 03
ven. 04	lun. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	jeu. 04
sam. 05	mar. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05	mer. 05	ven. 05
dim. 06	mer. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06	jeu. 06	sam. 06
lun. 07	jeu. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07	ven. 07	dim. 07
mar. 08	ven. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08	sam. 08	lun. 08
mer. 09	sam. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09	dim. 09	mar. 09
jeu. 10	dim. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10	lun. 10	mer. 10
ven. 11	lun. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	jeu. 11
sam. 12	mar. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	ven. 12
dim. 13	mer. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	sam. 13
lun. 14	jeu. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	dim. 14
mar. 15	ven. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15	sam. 15	lun. 15
mer. 16	sam. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mar. 16
jeu. 17	dim. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	mer. 17
ven. 18	lun. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	jeu. 18
sam. 19	mar. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	ven. 19
dim. 20	mer. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	sam. 20
lun. 21	jeu. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	dim. 21
mar. 22	ven. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22	ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	lun. 22
mer. 23	sam. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mar. 23
jeu. 24	dim. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24	lun. 24	mer. 24
ven. 25	lun. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25	mar. 25	jeu. 25
sam. 26	mar. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	ven. 26
dim. 27	mer. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	sam. 27
lun. 28	jeu. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	dim. 28
mar. 29	ven. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29	mar. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	lun. 29
mer. 30		dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30	mer. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mar. 30
jeu. 31		lun. 31		sam. 31		jeu. 31	dim. 31		ven. 31		mer. 31

Tage/Days/Jours	München Munich	Den Haag The Hague	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.08	x	x
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	21.03.08	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	24.03.08	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête Nationale	30.04.08		x
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.08	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	01.05.08	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.08		x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	12.05.08	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	22.05.08	x	
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.08	x	
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.08	x	x
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.08	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.08	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.08	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.08	x	x

Annexe 3

2009

janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
jeu. 01	dim. 01	dim. 01	mer. 01	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01	mar. 01	jeu. 01	dim. 01	mar. 01
ven. 02	lun. 02	lun. 02	jeu. 02	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	dim. 02	mer. 02	ven. 02	lun. 02	mer. 02
sam. 03	mar. 03	mar. 03	ven. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	lun. 03	jeu. 03	sam. 03	mar. 03	jeu. 03
dim. 04	mer. 04	mer. 04	sam. 04	lun. 04	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	ven. 04	dim. 04	mer. 04	ven. 04
lun. 05	jeu. 05	jeu. 05	dim. 05	mar. 05	ven. 05	dim. 05	mer. 05	sam. 05	lun. 05	jeu. 05	sam. 05
mar. 06	ven. 06	ven. 06	lun. 06	mer. 06	sam. 06	lun. 06	jeu. 06	dim. 06	mar. 06	ven. 06	dim. 06
mer. 07	sam. 07	sam. 07	mar. 07	jeu. 07	dim. 07	mar. 07	ven. 07	lun. 07	mer. 07	sam. 07	lun. 07
jeu. 08	dim. 08	dim. 08	mer. 08	ven. 08	lun. 08	mer. 08	sam. 08	mar. 08	jeu. 08	dim. 08	mar. 08
ven. 09	lun. 09	lun. 09	jeu. 09	sam. 09	mar. 09	jeu. 09	dim. 09	mer. 09	ven. 09	lun. 09	mer. 09
sam. 10	mar. 10	mar. 10	ven. 10	dim. 10	mer. 10	ven. 10	lun. 10	jeu. 10	sam. 10	mar. 10	jeu. 10
dim. 11	mer. 11	mer. 11	sam. 11	lun. 11	jeu. 11	sam. 11	mar. 11	ven. 11	dim. 11	mer. 11	ven. 11
lun. 12	jeu. 12	jeu. 12	dim. 12	mar. 12	ven. 12	dim. 12	mer. 12	sam. 12	lun. 12	jeu. 12	sam. 12
mar. 13	ven. 13	ven. 13	lun. 13	mer. 13	sam. 13	lun. 13	jeu. 13	dim. 13	mar. 13	ven. 13	dim. 13
mer. 14	sam. 14	sam. 14	mar. 14	jeu. 14	dim. 14	mar. 14	ven. 14	lun. 14	mer. 14	sam. 14	lun. 14
jeu. 15	dim. 15	dim. 15	mer. 15	ven. 15	lun. 15	mer. 15	sam. 15	mar. 15	jeu. 15	dim. 15	mar. 15
ven. 16	lun. 16	lun. 16	jeu. 16	sam. 16	mar. 16	jeu. 16	dim. 16	mer. 16	ven. 16	lun. 16	mer. 16
sam. 17	mar. 17	mar. 17	ven. 17	dim. 17	mer. 17	ven. 17	lun. 17	jeu. 17	sam. 17	mar. 17	jeu. 17
dim. 18	mer. 18	mer. 18	sam. 18	lun. 18	jeu. 18	sam. 18	mar. 18	ven. 18	dim. 18	mer. 18	ven. 18
lun. 19	jeu. 19	jeu. 19	dim. 19	mar. 19	ven. 19	dim. 19	mer. 19	sam. 19	lun. 19	jeu. 19	sam. 19
mar. 20	ven. 20	ven. 20	lun. 20	mer. 20	sam. 20	lun. 20	jeu. 20	dim. 20	mar. 20	ven. 20	dim. 20
mer. 21	sam. 21	sam. 21	mar. 21	jeu. 21	dim. 21	mar. 21	ven. 21	lun. 21	mer. 21	sam. 21	lun. 21
jeu. 22	dim. 22	dim. 22	mer. 22	ven. 22	lun. 22	mer. 22	sam. 22	mar. 22	jeu. 22	dim. 22	mar. 22
ven. 23	lun. 23	lun. 23	jeu. 23	sam. 23	mar. 23	jeu. 23	dim. 23	mer. 23	ven. 23	lun. 23	mer. 23
sam. 24	mar. 24	mar. 24	ven. 24	dim. 24	mer. 24	ven. 24	lun. 24	jeu. 24	sam. 24	mar. 24	jeu. 24
dim. 25	mer. 25	mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25	sam. 25	mar. 25	ven. 25	dim. 25	mer. 25	ven. 25
lun. 26	jeu. 26	jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26	dim. 26	mer. 26	sam. 26	lun. 26	jeu. 26	sam. 26
mar. 27	ven. 27	ven. 27	lun. 27	mer. 27	sam. 27	lun. 27	jeu. 27	dim. 27	mar. 27	ven. 27	dim. 27
mer. 28	sam. 28	sam. 28	mar. 28	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	ven. 28	lun. 28	mer. 28	sam. 28	lun. 28
jeu. 29			dim. 29	mer. 29	ven. 29	lun. 29	mer. 29	sam. 29	mar. 29	jeu. 29	dim. 29
ven. 30			lun. 30	jeu. 30	sam. 30	mar. 30	jeu. 30	dim. 30	mer. 30	ven. 30	lun. 30
sam. 31			mar. 31			ven. 31	lun. 31			sam. 31	
											jeu. 31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2009	x	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	02.01.2009	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2009	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	10.04.2009	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	13.04.2009	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2009		x	
Maifeiertag - May Day - Fête du Travail	01.05.2009	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2009		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	21.05.2009	x	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	22.05.2009	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	01.06.2009	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	11.06.2009	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Vieille de Noël	24.12.2009	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Noël	25.12.2009	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2009	x	x	x